

deux notaires Aubernon et Soupât, et procès-verbal descriptif de deux pierres à peu près semblables fut dressé le 9 juin 1751 (1). Celle de Ponce de Vault, trouvée intacte, fut transportée dans la cour de la maison de la custoderie et surmontée d'une inscription gravée sur pierre pour rappeler sommairement les circonstances de cette découverte. Quand l'église Sainte-Croix fut démolie, en 1796, ces deux monuments furent dispersés. La pierre tombale fut transportée au Musée lors de sa fondation, en 1807 ; l'inscription est venue l'y rejoindre plus tard. Quant à l'autre pierre, mentionnée dans l'enquête de 1751, ayant été taillée et employée dans la fondation des bâtiments, il n'a pas été possible de la retrouver.

\*  
\* \*

Nous pourrions faire ressortir également l'intérêt que présentent les documents relatifs à l'institution du ban-vin de l'archevêque, droit féodal qui assurait à tout seigneur le privilège de vendre seul son vin immédiatement après la vendange et ce, pendant le mois d'août. Il y aurait aussi de curieuses remarques à faire sur les statuts de la corporation des pelletiers, dont l'existence remontait bien avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Mais nous avons donné une idée suffisante des services que peut rendre, à tous ceux qui ont le culte de l'histoire, une semblable publication.

Pour en généraliser encore davantage l'utilité, chaque livraison doit être terminée par quelques notes sur les familles de la région. Même dans cette partie d'un intérêt plus restreint, il n'y a pas moins à glaner. C'est ainsi que le nom d'Aynès (*alias*, Aynez), est venu évoquer le souve-

---

(1) *Protocole d'Aubernon*, aux Archives de la Chambre des Notaires de Lyon.